

Thiers Dore
et **Montagne**
L'INTERCO

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

41

Suppléants ayant voix
délibérantes :

3

Conseillers représentés :

9

Total votants :

53

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 SEPTEMBRE 2021 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 15 septembre 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 22 septembre 2021 à 18h30, Salle Armstrong – ESPACE – Place St Exupéry 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Mohammed OULABBI, Atlantique DE LAVERNAY, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Chantal CHASSANG, Yves GACON, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Patrick SAUZEDDE, Marina DA COSTA, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, André DEBOST, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Serge THEALLIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Didier STURMA, Sophie DELAIGUE, Éric BOUCOURT, Francis ROUX, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Jean-Éric GARRET à Patrick SAUZEDDE
Olivier CHAMBON à Jean-Pierre DUBOST
Maryse BARGE à Daniel BALISONI
Caroline GUELON à Jean-François DELAIRE
Frédéric CHONIER à Frédérique BARADUC
Pierre CONTIE à Hélène BOUDON
Monique DURAND-PRADAT à Isabelle FUREGON
Taya ADJIMI à Martine MUNOZ
Régine BEAL à Éric BOUCOURT

Conseiller.e.s ayant voix délibérante : Guy PRADELLE, Sylvie CHAUNY, Christophe DOS SANTOS.

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s : Daniel BERTHUCAT, Michel COUPERIER, Éric CABROLIER, Jany BROUSSE, Georges LOPEZ, Didier ROMEUF, Catherine PAPUT, Tahar BOUANANE.

Désignation d'un secrétaire de séance : Hélène BOUDON

**RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS DE L'ANNÉE 2020**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment les articles L. 2224-17-1, article D. 2224-I et suivants, modifié par le décret n°2015-1827.

Considérant qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés doit être présenté chaque année à l'assemblée délibérante.

Le rapporteur présente le rapport de l'exercice 2020.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Adopte** le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de l'année 2020.

TOTAL VOTANTS : 53	Conseillers présents : 44	Représentés : 9	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 53	Pour : 53	Contre :	

Abstentions :

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

